2PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **25 juin 2024**, à **15h30** à la salle communautaire sise au **1890** de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



<u>Sont présents</u> : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau et messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Liette Quenneville est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Mandat à Me Tremblay dossier 80135-1594-38-4535
- 4. Embauche chauffeur journalier temps plein
- 5. Avis de motion Règlement 2024-04 Régie interne des séances du conseil de la municipalité de Duhamel
- 6. Programme MADA
- 7. Période de questions
- 8. Fermeture de l'assemblée

1. <u>Ouverture de l'assemblée</u>

2024-06-20946

IL EST RÉSOLU

d'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15H35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

<u>2024-06-20947</u>

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Mandat à Me Tremblay - dossier 80135-1594-38-4535

2024-06-20948

CONSIDÉRANT QUE la berge située sur le lot 5 258 031 nécessite une intervention urgente pour sa restauration;

CONSIDÉRANT QUE des tentatives de résolution amiable avec les parties responsables de dommages n'ont pas abouti ou n'ont pas donné de résultats satisfaisants:

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir une ordonnance de la cour pour garantir une action rapide et efficace en vue de la restauration de la berge;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité mandate Me Marc Tremblay de la firme Devault, pour déposer une requête auprès de la cour afin d'obtenir une ordonnance pour la restauration de la berge situé sur le lot 5 258 031 matricule 80135-1594-38-4535;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Embauche chauffeur journalier temps plein

2024-06-20949

CONSIDÉRANT QUE le poste de chauffeur journalier temps plein a été affiché à l'interne et à l'externe, conformément à la convention des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT les entrevues menées par le comité de sélection à l'effet d'embaucher un chauffeur journalier temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait ses recommandations au Conseil ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE monsieur Serge Drouin soit et est embauché pour occuper le poste de chauffeurjournalier temps plein, à compter du 25 juin 2024;

QUE les conditions sont celles prévues à la convention des employés syndiqués de la Municipalité de Duhamel pour la classe 6 à l'échelon 3;

QUE, comme prévu à ladite convention, une période de probation s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. <u>AVIS DE MOTION - Règlement 2024-04- Régle interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel</u>

AVIS DE MOTION est donné par Noël Picard à l'effet que le règlement 2024-04 concernant la Régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel sera

adopté à une séance ultérieure. Avec ou sans modifications pour adoption lors d'une séance ultérieure

Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

6. <u>Demande de subvention dans le cadre du "Programme MADA"</u>

2024-06-20950

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel désire mettre à jour sa politique de "Municipalité amie des aînés" (MADA) du plan d'action 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille offre une aide financière pour les municipalités désirant mettre à jour leur politique MADA;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent la demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour de la politique MADA;

QUE les membres du Conseil mandatent Monsieur David Pharand, comme responsable du dossier MADA :

QUE les membres du Conseil mandatent Mme Liette Quenneville, directrice générale, comme représentante de la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

7. Levée de la séance

2024-06-20951

IL EST RÉSOLU

QUE la séance est levée à 15h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand	Liette Quenenville
Maire	Directrice générale et greffière très.